

LE LAC DE NAUSSAC

www.lozerepeche.com/le-lac-de-naussac/#4

Le Lac de Naussac est classé en grand lac intérieur de montagne et offre une multitude de sites de pêche.

Particularité : il se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés « Mas d'Armand » et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

Population : perches, brochets, sandres, salmonidés.

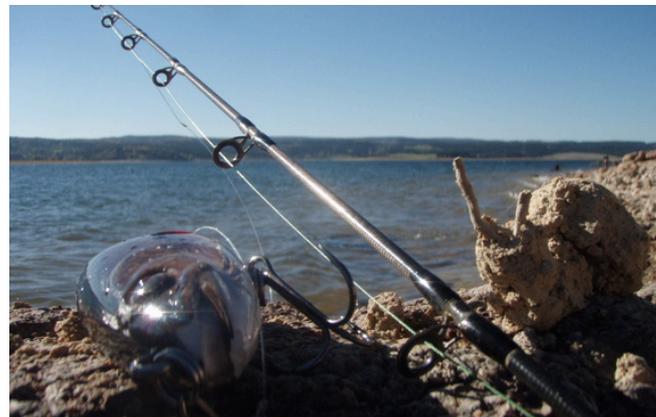


MODE DE PÊCHE :

- Sur le grand lac, deux lignes dont une seule équipée avec un poisson vivant.
- Sur le plan d'eau du Mas d'Armand, une seule canne.
- Pêche au vif interdit.

TAILLE LÉGALE DE CAPTURE ET QUOTAS :

- truites : 23 cm ; 5 (cinq) par jour et par pêcheur dont une seule de plus de 40 cm ;
- brochet : 75 cm ;
- sandre : 50 cm.



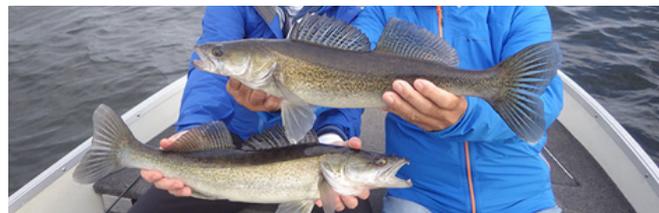
Ouverture du 08/02/25 au 31/12/25.

Sauf pour :

- la truite fario : 08/03 au 21/09 inclus ;
- le brochet : 26/04 au 31/12 inclus ;
- le sandre : 08/02 au 09/03 et 07/06 au 31/12.

RÉSERVES DE PÊCHE :

- lac de Naussac : zone de la tour de prise d'eau du lac ;
- réserve de 52 ha autour des îles situées entre le Rondin des Bois et les Pascals ;
- plan d'eau du Mas d'Armand : 150 m sur la zone située entre les deux observatoires ornithologiques (côté ferme agricole) ;
- plan d'eau du Mas d'Armand : 20 m en aval de la passerelle sur la rue des Violettes et sur 50 m en amont du ponton en bois.



INTERDICTION : EMBARCATION À MOTEUR THERMIQUE.

ACCÈS PMR : PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND.

2 MISES À L'EAU : BASE NAUTIQUE CÔTÉ NAUSSAC ET CÔTÉ PALHERES.



Visite virtuelle du barrage de Naussac :

www.visitevirtuellebarrages.eptb-loire.fr/

RÈGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

Toutes les infos : www.lozerepeche.com/

En lère catégorie :

- Ouverture générale : du 08/03 au 21/09 inclus.
- La truite : du 08/03 au 21/09 inclus.
- L'ombre commun : du 17/05 au 21/09 inclus.
- Le brochet : du 26/04 au 21/09 inclus.
- Autres poissons : du 8/03 au 21/09 inclus.
- L'écrevisse signal : du 08/03 au 21/09 inclus
- Les grenouilles vertes et rousses : 19/07 au 21/09 inclus.

Nouveau Réciprocité département de l'Ardèche

Pour 2025, il vous ait possible d'obtenir le complément réciprocaire Ardèche-Lozère. Pour pêcher dans ces 2 départements il vous faudra acquitter un supplément de 30 € sur votre permis Membre 2025.

GUIDE DE PÊCHE



Jérôme Bouard, Halieu Éthique

www.lozere-peche.fr/ 06 83 55 07 40

Guidages, sorties 1/2 journées, stages.

RETROUVEZ AUSSI

- **La compagnie des guides de pêche de Lozère** vous proposent des stages, des séjours et la présentation de tous les guides... sur www.guides-de-peche.fr/

LES ASSOCIATIONS LOCALES

- L'**AAPPMA** de Langogne : www.peche-langogne.com/
- L'**AAPPMA** de Grandrieu : www.peche-lozere-grandrieu.com/



Suricate : soyez acteur de la qualité des cours d'eau.

Suricate est un dispositif national mis à la disposition de tous, permettant de signaler tout **problème sur un sentier ou une rivière** (signalétique et balisage ; incident et sécurité ; environnement ; conflits d'usage) et d'en **informer les référents locaux** afin **d'y remédier au plus vite**.

OÙ ACHETER SA CARTE

- Chez les revendeurs :
 - Langogne :
 - Nouveau** Office de Tourisme, 04 66 69 01 38 ;
 - Magasin Passion Nature, 04 66 69 35 41 ;
 - Chambon-le-Château :
 - Bar le Cyrano, 04 66 69 62 10 ;
 - Chapeauroux :
 - Épicerie La Poste, 04 66 46 43 11 ;
 - Chastanier :
 - Camping Pont de Braye, 04 66 69 53 04.
- En ligne : www.cartedepeche.fr/
- Les tarifs : www.lozerepeche.com/pecher-en-lozere/tarifs-cartes-de-peche/

BROCHURE PASSION PÊCHE

- En ligne : www.calameo.com/read/00199144066c5fd905242
- En format papier : à l'accueil de votre Office de Tourisme



LA PÊCHE DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

- <http://www.pechehauteloire.fr>
- <https://peche-ardeche.com>